

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Conventions avec l'association départementale de Protection Civile de l'Ain, Antenne de Gex / Dispositifs de secours**
Service : **Culture, Évènements et Associations (NK)**

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la collectivité est tenue, en tant qu'organisateur d'évènements, de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours pour le public et les prestataires à l'occasion de certaines manifestations, selon la réglementation en vigueur,

CONSIDERANT que l'association locale de la Protection Civile de l'Ain, par son antenne de Gex, est habilitée à assurer cette mission,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer les rapports entre la Commune et l'association précitée.

DÉCIDE

▲ **DE SIGNER** les conventions à venir en 2026 et émises à titre gracieux.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 7 janvier 2026
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 08 janvier 2026 et publiée le 08 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026

Reçu en préfecture le 08/01/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260107-2026_003_DEC-DE

Berger
Levrault